

Grimpée cycliste Murianette / Pinet d'Uriage 17/10/2026

REGLEMENT

Descriptif de la manifestation

La grimpée cycliste Murianette / Pinet d'Uriage est un contre la montre individuel entre Murianette et Pinet d'Uriage (11,3Km / dénivelé 612m). L'épreuve est inscrite au calendrier des courses Ufolep, ainsi qu'au challenge des milles grimpeurs.

Participants

L'épreuve est ouverte à tous les concurrents de plus de 15 ans. Les mineurs doivent obligatoirement être en possession d'une licence UFOLEP, FFC, FFTRI, ou FSGT. A défaut, ils devront présenter une autorisation parentale.

Licences, certificats médicaux

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, pourront participer à l'épreuve :

- Les concurrents titulaires d'une licence (UFOLEP, FFC, FFTRI, FSGT) délivrée après remise d'un certificat médical ou du questionnaire de santé dûment complété.
- Les concurrents non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations en possession, le jour de l'épreuve, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

Inscriptions, tarifs

L'inscription en ligne est obligatoire, sur le site <http://www.ccgieres.fr> . Aucune inscription sur place possible. Le paiement est fait uniquement par internet.

Montant de l'inscription par Internet: 7€ pour les licenciés Ufolep et 10€ pour tous les autres.

Aucun participant ne peut prétendre au remboursement de son engagement sous quelque motif que ce soit.

Horaires

Dans la mesure du possible, chaque concurrent choisit son heure de départ, à partir de 13H01 précises puis toutes les minutes jusqu'à 15h00.

La remise des prix aura lieu à Murianette à 16h30.

Plaques

Une plaque numérotée sera remise à l'inscription à chaque concurrent. Elle devra être fixée sur le cintre des vélos. Les plaques devront être restituées sur la ligne d'arrivée.

Sécurité

Les routes empruntées par la grimpée Murianette – Pinet d'Uriage restent ouvertes à la circulation. Par conséquent, les concurrents doivent respecter le code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.

Les voitures suiveuses sont interdites.

La descente vers Murianette pourra se faire par la même route que la grimpée. Les cyclistes devront donc faire preuve d'une très grande prudence, ne pas rouler en groupe et circuler à vitesse réduite.

Conformément aux règles en vigueur à l'UFOLEP, le casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve mais aussi lors de l'échauffement et pour redescendre vers Murianette.

Engagement des coureurs

Tous les coureurs s'engagent à respecter ce règlement sous peine de disqualification.

Un concurrent disqualifié ne sera pas remboursé de son engagement.

Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.

Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant toute la durée de l'épreuve.

Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité du Cyclo Club de Gières n'est plus engagée une fois la ligne d'arrivée franchie.

Le Cyclo Club de Gières n'est pas responsable des vols, bris de matériel, dommages aux véhicules des concurrents (voitures, vélos).

Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Droit à l'image

Chaque participant accepte sans condition ni contrepartie que les photos et vidéos prises lors de cette manifestation soient publiées sur Internet ou dans les journaux.